



LA FIBRE OPTIQUE DANS LES LANDES

LE GUIDE PRATIQUE

PROJET 100% FIBRE EN 2022

ÉDITO

Olivier Martinez, Vice-Président du SYDEC



Aujourd'hui, et plus qu'hier encore, l'accès à internet et à l'ensemble des services numériques sur notre territoire est devenu une nécessité pour se former à distance, télé-travailler ou bien rester en contact avec ses proches.

Mais ces applications ne peuvent être fonctionnelles que si nous sommes connectés au reste du monde... et cette mutation passe inévitablement par le déploiement de la fibre optique sur tout le territoire. La fibre est donc devenue un gage de lien social, de développement culturel, d'attractivité territoriale, de compétitivité et de développement économique dont les Landes ne sauraient se passer.

Depuis 2016, le SYDEC est engagé dans ce projet ambitieux qui prévoyait le déploiement de la fibre optique pour 70% des Landais et dont la première phase prévoyait le déploiement de 90 000 prises optiques. Malheureusement en 2018, l'arrêt de l'abondement par le Gouvernement du Fonds pour la Société Numérique a remis en question le financement de la seconde phase du programme.

À la demande du Département des Landes, les élus de la Commission Numérique du SYDEC ont choisi en mars 2019 de recourir à un Appel à Manifestation d'Engagements Locaux (AMEL). L'objectif était de trouver un partenaire qui déploierait au côté du SYDEC la fibre optique afin que la totalité du département des Landes soit fibrée avant fin 2022.

C'est la société Altitude Infra qui a remporté cette consultation parmi 5 autres candidats. Ce nouveau partenaire s'est engagé à construire intégralement sur fonds propres un réseau optique desservant environ 104 000 prises, pour un montant d'investissement de 153 millions d'euros. Il interviendra sur des zones géographiques bien définies du territoire landais.

Ce projet stratégique vient ainsi compléter le réseau déployé par le SYDEC qui compte désormais 96 600 prises pour un montant d'investissement public d'environ 112 millions d'euros.

Ces deux réseaux de fibre optique seront construits en même temps, permettant ainsi d'assurer une couverture à 100 % du Département des Landes dans des délais records... d'ici fin 2022 !

Avec le déploiement de la fibre pour tous, la révolution numérique est d'ores-et-déjà enclenchée dans les Landes et nous permettra de regarder ensemble plus loin vers l'avenir !

Olivier MARTINEZ

Vice-Président du SYDEC



ÉDITO

David Elfassy, Président d'Altitude Infra



Cela fait maintenant plus de 15 ans qu'Altitude Infra s'engage aux côtés des collectivités territoriales dans la mise en œuvre des stratégies d'aménagement numérique. Depuis, le Groupe n'a cessé de développer ses implantations locales et ses partenariats avec les collectivités.

Connu dans un premier temps pour son expertise dans le haut débit, le Groupe a su prendre le virage de la fibre et fait figure aujourd'hui d'acteur majeur du Plan France Très Haut Débit et ce, en tant que spécialiste du déploiement et de l'exploitation de réseaux FttH :

- 3,3 millions de prises FttH contractualisées
- 17 Réseaux d'Initiative Publique (RIP)
- 630 000 prises déployées
- 140 000 foyers et entreprises raccordés
- 500 collaborateurs
- 4 OCEN et plus de 80 opérateurs partenaires

Au fil des années, Altitude Infra a, par la volonté de ses dirigeants et la force de ses salariés, développé une agilité et une adaptabilité face aux actualités du marché. Cette force et cette volonté nous permettent aujourd'hui d'occuper la place de leader en tant qu'opérateur indépendant sur le marché des RIP.

Certaines années ont d'ailleurs particulièrement marqué notre histoire :

2012 : une nouvelle stratégie clairement tournée vers le Très Haut Débit grâce à l'obtention du 1er marché 100% fibre optique.

2015 : le million de prises FttH commercialisées, puis 2 000 000 en 2017, puis 3 000 000 en 2018.

2019 : une année particulièrement riche avec la signature de 4 projets FttH départementaux (Tarn-et-Garonne, Côte-d'Or, Vendée, Landes, représentant un total de plus de 550 000 prises FttH), l'intégration de plus de 150 collaborateurs au sein de nos équipes et le référencement des 4 OCEN sur nos réseaux.

Malgré toutes les failles qu'elle a pu révéler, la crise sanitaire que nous traversons a démontré que les Réseaux d'Initiative Publique sont fiables et dimensionnés et que notre domaine d'activité est un secteur économique essentiel.

A l'échelle du Groupe, 2020 marque avant tout un nouveau cap, avec l'acquisition des actifs Kosc Telecom. Opérateur historiquement spécialisé dans les RIP, Altitude Infra saisit ainsi l'opportunité de développer une activité dans les zones moyennement denses et très denses devenant l'unique interface des opérateurs d'entreprises avec des infrastructures complètes en termes d'offre et de couverture sur le territoire. Comme celles qui sont passées, les années qui viennent seront ponctuées de défis, Altitude Infra a aujourd'hui toutes les ressources nécessaires pour les relever.

David ELFASSY

Président Altitude Infra,
Vice-président InfraNum



LA FIBRE, C'EST QUOI ?



La fibre optique est un fil en verre enrobé par une gaine en plastique, transmettant des données grâce à la réflexion d'un signal lumineux.

Elle offre un débit d'information nettement supérieur aux câbles de télécommunications traditionnels et permet ainsi de répondre de manière fiable aux nouveaux usages (télévision, visioconférence, transmission de données informatiques lourdes...).

Le débit proposé aux usagers du réseau PIXL peut atteindre jusqu'à 1 Gigabit/seconde.

Elle permet la transmission et la réception de données avec des débits quasi illimités et symétriques.

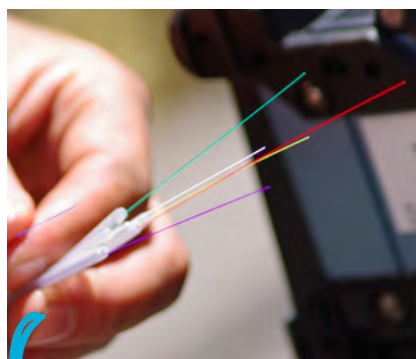
Comment la fibre est-elle fabriquée ?

1. La préforme



La fibre optique est créée à partir d'un tube appelé « préforme ». Ce tube est chauffé à 3 200 °C pour former une « goutte » qui est étirée sur 20 m pour devenir le fil de fibre optique !

2. Conditionnement



Pour être protégé, le fil de fibre optique est enrobé de résine, puis d'une gaine qui sera polissée et colorisée. Ces tubes de fibre sont ensuite disposés en rouleaux de 50 km.

3. Distribution



Une fois enroulés, les câbles de fibre optique vont être déployés sur le territoire jusqu'aux logements des abonnés.

La fibre, quels usages au quotidien ?



Multiconnexions simultanées

7 écrans connectés en moyenne dans chaque foyer français (ordinateur, tablette, smartphone...).



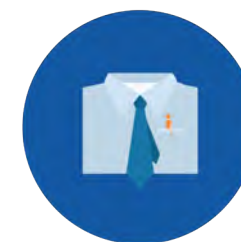
Télévision HD

2 écrans de télévision en moyenne dans chaque foyer.



Transfert de documents lourds

Avec une connexion en Très Haut Débit, le téléchargement est quasi-instantané.



Facilité du télétravail

17 % des Français pratiquent le télétravail. L'Etat a mis en place en 2018 un plan national pour développer cette pratique.



Accessibilité à la télémédecine

72 % des médecins français souhaiteraient utiliser la télémédecine pour accompagner leurs patients.

Les temps de téléchargement FIBRE et ADSL

	Fibre optique (500 Mbit/s)	ADSL (8Mbit/s)
Film HD de 5 Go	1 minute 20	1 heure 23
Album de musique de 250 Mo	4 secondes	4 minutes 16
Fichier de 50 Mo	0,8 secondes	50 secondes

Les Français et Internet



73% des Français n'utilisent que leurs smartphones pour se connecter à internet et faire des recherches.



85% des Français disposent d'une connexion Internet fixe et 76 % d'entre eux s'y connectent tous les jours.



3h37 sont consacrées par jour en France à surfer sur Internet (réseaux sociaux, vidéos, jeux...).

La Fibre, le saviez-vous ?

50% de la fibre optique déployée en Europe est produite en France !

LES COMPOSANTES D'UN RÉSEAU FTTH



Noeud de Raccordement Optique (NRO)

Le Noeud de Raccordement Optique est un local technique recevant les infrastructures d'opérateur(s) qui permettent de faire le lien entre le réseau national optique et le réseau local.
1 NRO peut desservir jusqu'à 5 000 foyers.



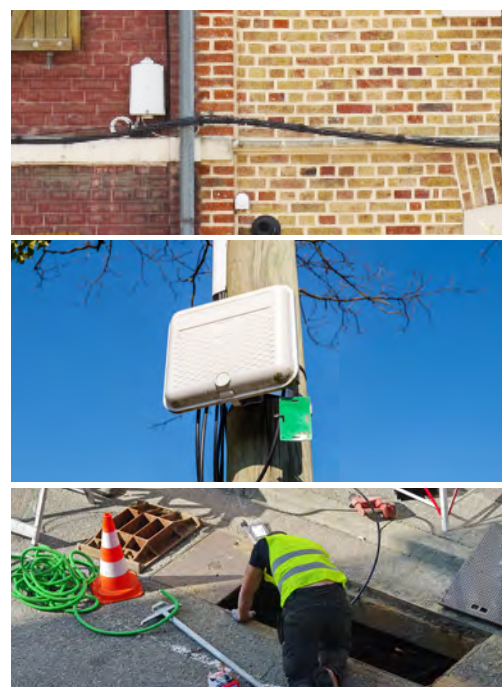
Sous Répartiteur Optique (SRO)

Nœud intermédiaire de la boucle locale en aval duquel chaque usager est desservi par une fibre optique.
1 SRO peut desservir jusqu'à 500 foyers.



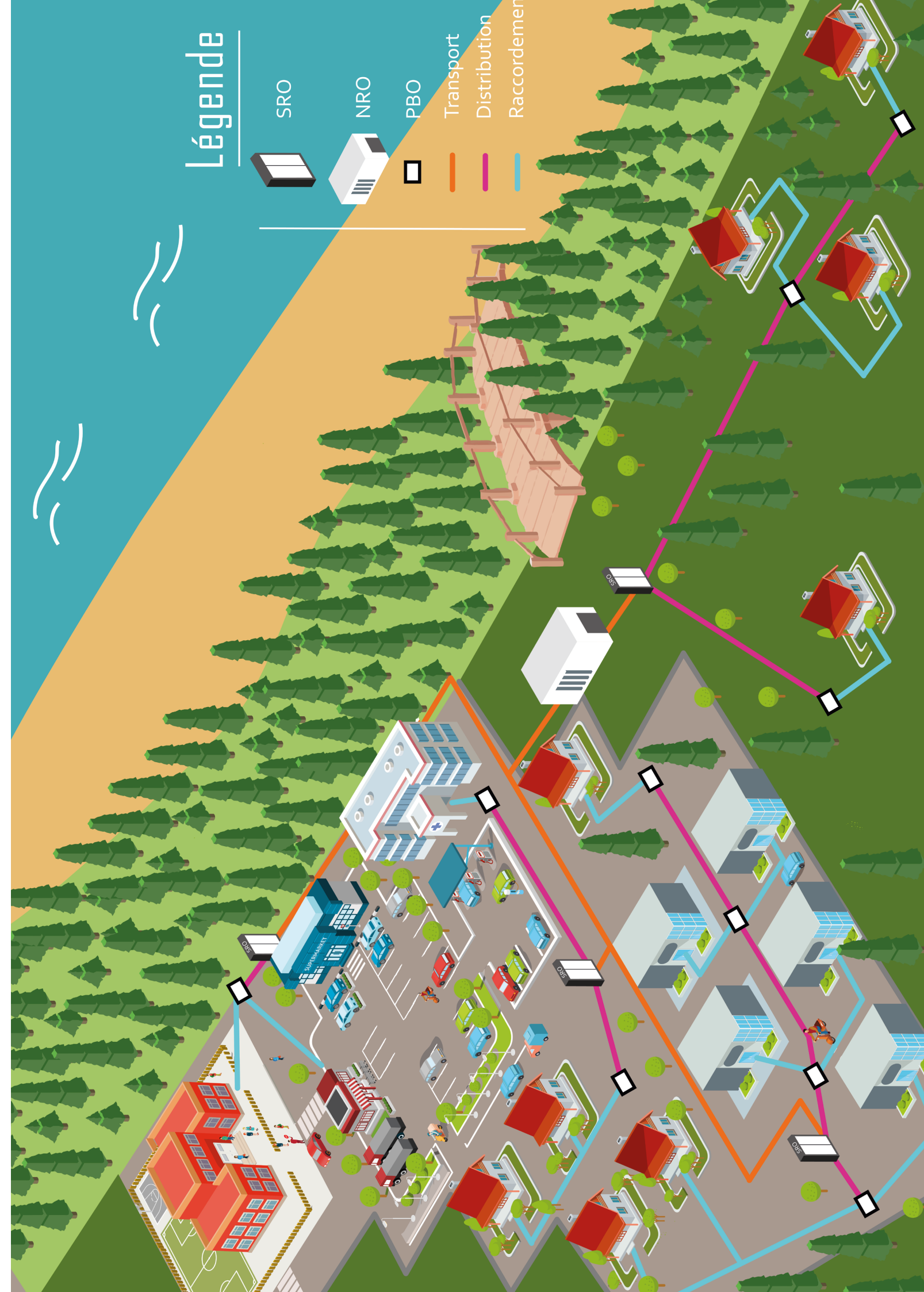
Point de Branchement Optique (PBO)

Situé dans un rayon moyen de 100m autour de chaque habitation/local, c'est à partir du Point de Branchement Optique que sont réalisées les opérations de raccordement final. Le PBO peut être installé en façade, en aérien ou en sous-terrain.
1 PBO est dédié en moyenne à 5/6 foyers.



Point de Terminaison Optique (PTO)

Situé dans le logement de l'abonné (généralement dans la pièce de vie), près d'une prise électrique.



LES ÉTAPES DU DÉPLOIEMENT

1. Etudes et travaux

Les études et travaux sont réalisés en plusieurs **phases** : relevés de boîtes aux lettres, étude d'emplacements des locaux techniques, aiguillage des infrastructures, étude des supports aériens et façades, étude verticale, génie civil, tirage de câbles, installation des locaux techniques, mesures optiques...

Ces études et travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de PIXL et par des sous-traitants.

Pendant **ces phases d'études et de travaux**, de nombreux intervenants vont se présenter dans vos communes.



2. Contrôles et recettes



La phase de contrôles et recettes permet de **vérifier que le déploiement de la fibre a été correctement effectué** et que les Fournisseurs d'Accès Internet seront en mesure **de distribuer leurs services aux administrés** par le biais des infrastructures que nous avons installées.

Une fois la **fibre déployée** et recettée, un délai de gel réglementaire de 3 mois est imposé afin que tous les Fournisseurs d'Accès Internet puissent proposer aux administrés leurs offres fibre optique.

3. Commercialisation

Dès l'ouverture commerciale du réseau, nous organisons une réunion publique par communauté de communes des Landes afin que les administrés puissent obtenir des réponses à leurs principales interrogations et découvrir les offres fibre proposées par les Fournisseurs d'Accès Internet.



4. Signature abonné



Pour être raccordé à la fibre optique, **chaque administré doit souscrire au préalable un abonnement** auprès du Fournisseur d'Accès Internet de son choix. Ce dernier restera son interlocuteur privilégié pour toute la suite du processus.

5. Raccordement

Le Fournisseur d'Accès Internet se charge d'organiser avec son nouveau client et le technicien fibre le **rendez-vous nécessaire pour procéder au raccordement** de son domicile.

L'utilisateur définira **avec le technicien la position optimale de la prise optique** selon ses besoins et la configuration de son domicile.



6. 100% fibre



Les abonnés sont maintenant **raccordés à la fibre** et peuvent profiter de tous les **avantages** qu'elle propose : multiconnexions simultanées, téléchargements HD, transfert de fichiers lourds...



GENÈSE DU PROJET

En 2013, le [Département des Landes](#) a initié un [Schéma d'Aménagement Numérique](#) qui prévoyait initialement le déploiement de la fibre optique d'ici 2025 pour 70% des foyers, entreprises et établissements publics landais. A noter que les deux Communautés d'agglomérations du département (Dax et Mont-de-Marsan) sont quant à elles desservies en fibre par Orange ([Zone AMII pour la CA Mont-de-Marsan](#) et [DSP pour la CA Grand Dax](#)). La Région Aquitaine, le Département et les Communautés de communes ont alors confié au SYDEC le pilotage de l'aménagement numérique du territoire. Le programme des travaux a débuté en 2016 et était initialement réparti en deux phases sur 10 ans. Le financement est alors public (européen, étatique, régional, départemental et intercommunal) estimé à 176M€.

La 1ère phase du projet (2016-2021 / toujours en cours) prévoyait la création de 90.000 prises optiques (sur 153 000 prises initialement prévues au total) sur 89 communes (pour un coût de 97 millions d'euros), une [augmentation de débit pour 10.000 foyers](#) dans 54 communes (8 millions d'euros) et une [aide satellitaire pour 11.000 foyers non fibrés](#) (4 millions d'euros). Au total 109 M€ d'investissement étaient prévus pour cette première phase. L'exploitation et la commercialisation ont alors été déléguées à la SPL Nouvelle-Aquitaine THD créée par le SYDEC et 4 autres syndicats mixtes. Ainsi la SPL NA THD exploite un réseau fibre optique sur 7 des 12 départements composant la région Nouvelle-Aquitaine.

En 2017, l'État, financeur à 30% du Programme Public, [décide de ne plus abonder le Fonds pour la Société Numérique](#), nécessaire à la seconde phase du projet de Réseau d'Initiative Publique (2021-2025).

En 2018, l'état lance les [Appels à Manifestation d'Engagement Locaux](#) (AMEL), un nouvel outil permettant de finaliser la couverture Très Haut Débit sur les territoires nationaux en recourant aux [capacités de financements privés](#), sans appel de subventions publiques.

Après consultation des opérateurs, la Commission Départementale Numérique du SYDEC a retenu en 2019 la proposition d'[Altitude Infra](#), qui offrait les meilleures garanties en matière de niveau d'engagements. La société privée Altitude Infra s'est ainsi engagée à investir 153 M€ pour couvrir intégralement [sur fonds propres](#) le déploiement d'environ 105 000 prises permettant d'apporter le Très Haut Débit (plus de 30 Mbits/s) à 100 % des Landais d'ici fin 2022, y compris sur les communes qui n'étaient pas incluses dans le schéma de déploiement initial.

De son côté le [département va financer en complément](#), la construction de 6.600 prises supplémentaires, qui s'ajoutent aux 90.000 prises initialement prévues dans le RIP. Ce qui représente un coût de 10 M€ supplémentaires, que la collectivité prendra entièrement à sa charge. La mise en œuvre de l'AMEL de manière simultanée aux travaux du SYDEC réalisés sous maîtrise d'ouvrage publique permet dorénavant de viser une [couverture 100% fibre optique dès 2022](#) (contre 70% en 2025 dans le schéma directeur).

D'ici trois ans, ce seront donc plus de 200 000 prises optiques qui seront construites dans les Landes, qui viennent s'ajouter à celles construites dans les deux grandes communautés d'agglomération du département.

Le 31 décembre 2022, Les Landes deviendront l'un des tout premiers départements ruraux à disposer d'une couverture fibre sur l'intégralité de son territoire.

LE DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU PIXL

Les Landes 100% fibre optique d'ici fin 2022 !

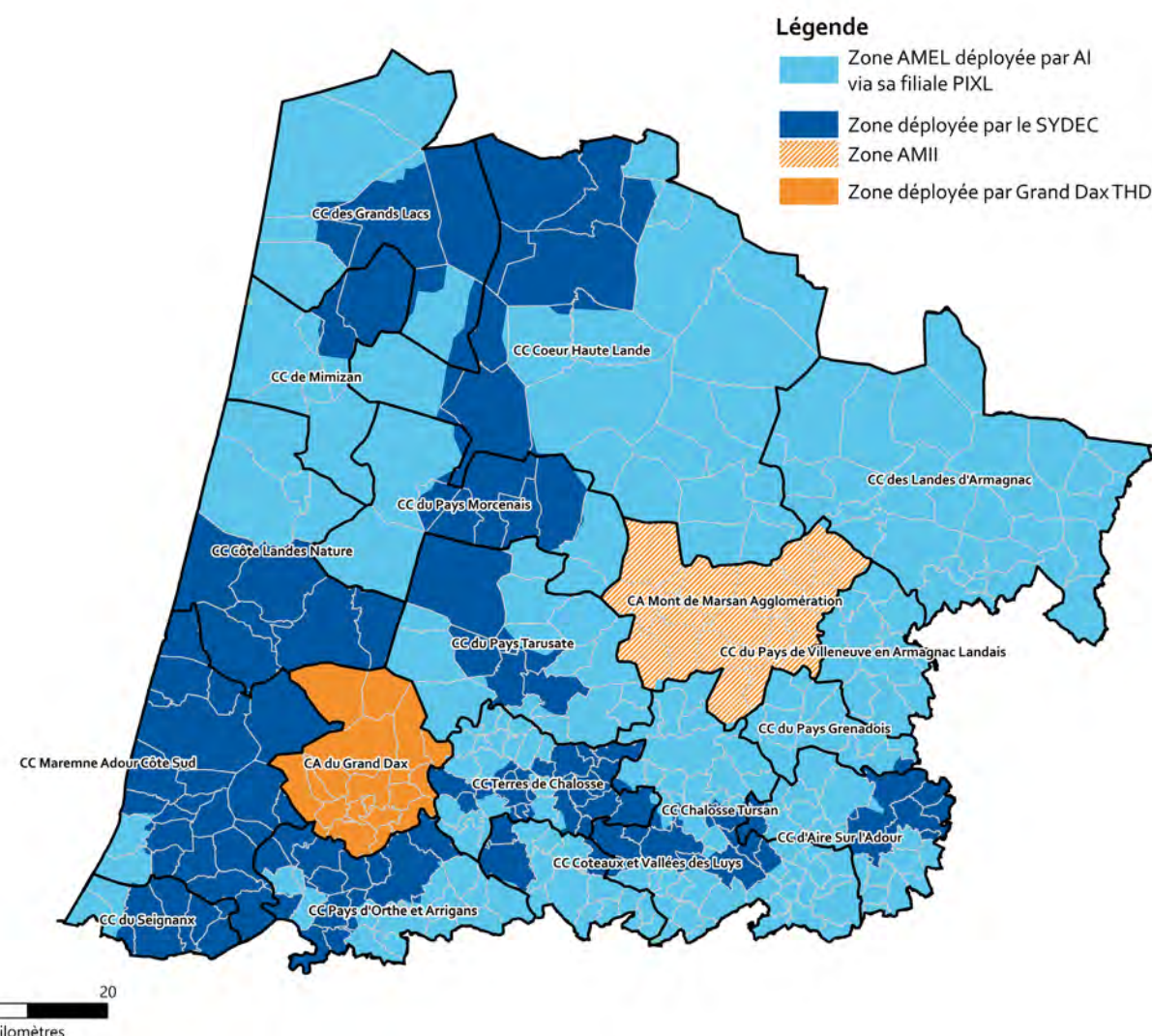
PIXL s'est engagé à déployer :

- 10,4% des prises de son périmètre d'ici fin 2020,
- 65,7% des prises de son périmètre d'ici fin 2021,
- Enfin, 100% des foyers et entreprises seront raccordables à la fibre à la fin de l'année 2022, Soit une estimation de 105 039 prises optiques.

Le département est divisé par plusieurs projets :

- **Le Réseau d'Initiative Public** (SPL Nouvelle Aquitaine THD) : 96 600 prises optiques publiques vont être installées d'ici 2022, ce qui représente un investissement de 112 M€. Les 6 600 prises optiques supplémentaires qui n'étaient pas prévues dans le schéma initial, nécessitent un financement complémentaire de 10 M€ pris en charge par le Département des Landes.
- **Le réseau privé** (Altitude Infra via sa filiale PIXL) : Altitude Infra s'est engagé à investir 153 M€ afin de couvrir intégralement sur fonds propres plus de 105 000 prises d'ici fin 2022.
- **Communautés d'agglomération** : la Communauté d'agglomération de Mont-de-Marsan sera couverte par Orange dans le cadre d'investissements sur fonds privés (déploiement en-cours). La Communauté d'agglomération de Dax est desservie en fibre optique par une Délégation de Service Public portée par la Collectivité et attribuée à Grand Dax THD (filiale d'Orange).

La carte de déploiement du réseau fibre des Landes :



LES ACTEURS DU PROJET

Le Plan France Très Haut Débit est un plan gouvernemental visant à équiper l'ensemble du territoire français en internet Très Haut Débit dans un but double à la fois de compétitivité et de désenclavement de certaines régions. Lancé en février 2013, il vise à couvrir l'intégralité du territoire national en Très Haut Débit d'ici 2022, puis en fibre optique à 100% en 2025. Depuis 2018, l'État encourage par ailleurs le recours à l'investissement privé par le biais des AMEL.

Le Département des Landes a initié le schéma d'aménagement numérique des Landes et en a confié la réalisation au SYDEC. La phase 1 a été mise en œuvre en 2016 par le SYDEC et se poursuit. En 2019, le Département des Landes, accompagné du SYDEC, lance un projet AMEL : un nouvel outil permettant de finaliser la couverture Très Haut Débit sur le territoire en recourant aux capacités de financements privés, sans appel de subventions publiques. Après consultation, la société Altitude Infra est retenue et réalisera le déploiement de la phase 2 afin de couvrir 100% du territoire en fibre optique.

Le Syndicat Départemental d'Équipement des Communes des Landes (SYDEC) est un organisme public qui regroupe 327 communes landaises, de nombreux établissements de coopération intercommunale, le Conseil Départemental et le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine. Le SYDEC regroupe trois compétences majeures pour le territoire : les énergies, l'eau et l'assainissement et depuis 2013, l'aménagement numérique. En effet, pour donner suite à l'approbation du schéma d'aménagement numérique, la Région Aquitaine, le Département et les Communautés de communes ont confié au SYDEC le pilotage de l'aménagement numérique du territoire. Le SYDEC réalisera le déploiement de 96 600 prises optiques sur le territoire.

Altitude Infra est l'un des leaders français de l'aménagement numérique et accompagne les collectivités depuis 2001 pour concevoir, déployer, exploiter et commercialiser des réseaux de télécommunications. L'opérateur est présent sur 19 réseaux Très Haut Débit répartis sur l'ensemble du territoire national. En tant qu'opérateur d'opérateur neutre et indépendant, Altitude Infra met à disposition ses réseaux à l'ensemble des opérateurs professionnels et opérateurs grand public (notamment Orange, SFR, Bouygues Telecom et Free). Par l'intermédiaire de la société de projet dédiée **PIXL**, implantée dans les Landes, Altitude Infrastructure assure la conception, la construction, l'exploitation, la maintenance et la commercialisation du réseau fibre optique afin de raccorder plus de 105 000 foyers et entreprises, avec un financement entièrement sur fonds propres.

Les Opérateurs (ou Fournisseurs d'Accès Internet) présents sur le réseau fibre optique commercialisent leurs offres aux usagers finaux du réseau : particuliers et entreprises. Ils sont leurs interlocuteurs privilégiés dès lors qu'un abonnement a été souscrit. La liste des opérateurs présents sur le réseau est disponible sur notre site internet : www.pixl-fibre.fr

LE RÔLE DES ÉLUS ET AGENTS DU SERVICE PUBLIC

Altitude Infra via sa filiale PIXL assure la conception et la construction du réseau fibre optique pour plus de 105 000 foyers et entreprises. Afin de minimiser les coûts de réalisation, les délais de déploiement ainsi que la gêne occasionnée auprès des administrés, **la participation des intercommunalités et des communes est indispensable** à différentes étapes-clés du projet.

1. Anticiper le déploiement dans votre commune

Partager avec les équipes du SYDEC et de PIXL la liste des bâtiments publics, les **futures opérations immobilières ou d'aménagements urbains** connues afin d'anticiper au mieux l'installation des infrastructures d'accueil à la fibre optique.



2. Faciliter la réalisation du déploiement



L'aiguillage des infrastructures télécoms existantes déterminera les conduites à emprunter pour le passage de la fibre optique. La **réutilisation des infrastructures existantes** est privilégiée mais il peut parfois être nécessaire de **réparer ou remplacer certains fourreaux**.

Pour faciliter cette tâche, il vous suffit de valider les demandes de permissions ou d'autorisations de voirie, les demandes d'arrêtés de police de la circulation ainsi que les demandes d'autorisations et d'arrêtés permanents en phase de déploiement.

3. Installation des équipements techniques

Suggérer ou **valider les emplacements proposés par les équipes techniques** et destinés à accueillir les **infrastructures techniques (NRO, SRO)** : positionnement, validation des permissions de voirie...



4. Installation dans les immeubles collectifs

Faciliter la mise en **relation et l'identification des syndicats de copropriété, syndicats bénévoles et bailleurs sociaux** pour permettre la signature d'une convention nécessaire au raccordement des logements collectifs à la fibre optique.

5. Faciliter la commercialisation via l'adressage

L'attribution d'une **adresse précise à chaque habitant est indispensable pour la commercialisation** de la fibre optique. Chaque habitation doit ainsi être référencée dans la base nationale d'adresses et être désignée par un code « HEXACLÉ », seule référence pour les Fournisseurs d'Accès Internet.

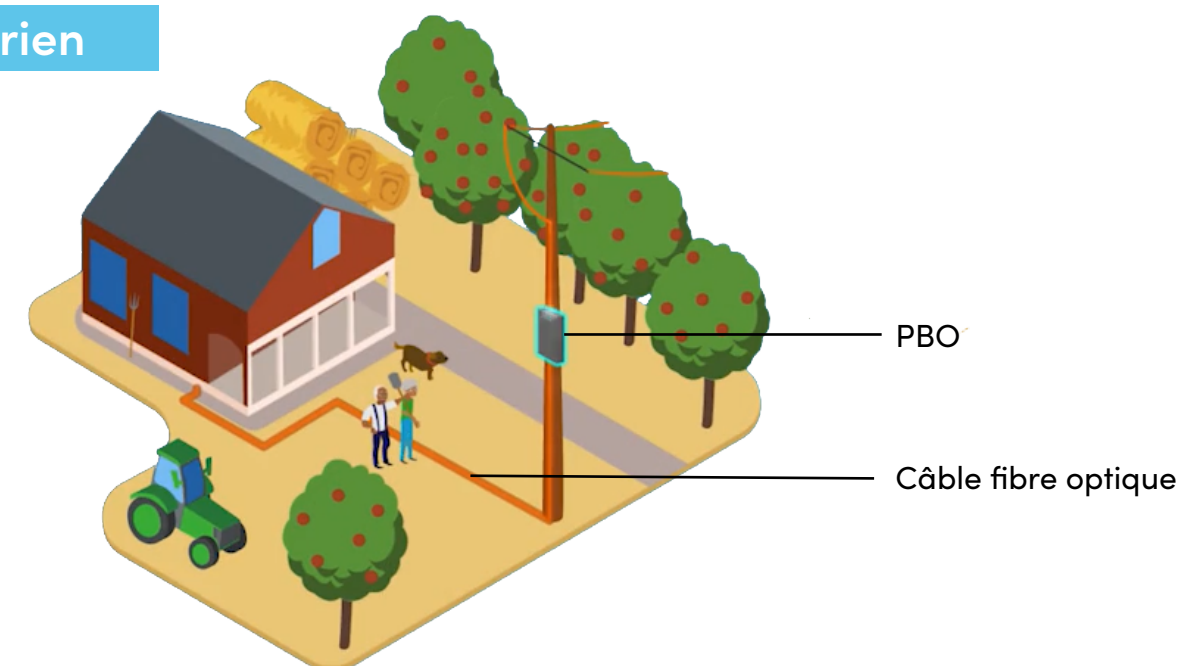
Le «Service National de l'Adresse» génère ce code à plusieurs chiffres correspondant à l'identification du numéro et du nom de la voie.



NRO

RACCORDEMENT DE MAISONS INDIVIDUELLES

Aérien



Souterrain



Pour réaliser le raccordement d'un domicile, des techniciens mandatés par l'opérateur du réseau procèdent au tirage d'un câble optique en fonction de la configuration du **PBO situé sur la voie publique (aérien, souterrain ou en façade)** et de la pénétration du logement.

En cas de **raccordement souterrain**, la gaine doit être en bon état (non écrasée / non bouchée) pour permettre l'acheminement du câble jusqu'au point de pénétration du domicile.

Dans le cas contraire, il sera demandé au particulier d'engager les travaux nécessaires au passage de la fibre optique sur son domaine privé ou de faire appel à une entreprise de terrassement. Les travaux engagés resteront à sa charge jusqu'à la limite du domaine privé.

RACCORDEMENT À L'INTÉRIEUR DU LOGEMENT

Dans les logements non équipés de coffret dédié, le technicien en charge du raccordement procède à l'installation du **boîtier optique dans la pièce de vie**, à proximité d'une prise électrique. Ce boîtier se compose de deux équipements : un **Dispositif de Terminaison Intérieure Optique (DTIO)** et un **«Optical Network Terminal» (ONT)** dont le but est de convertir le signal optique en signal électrique. Dans certains cas, l'installation d'un ONT ne sera pas nécessaire car celui-ci peut se trouver à l'intérieur de la box opérateur. Dans les logements neufs ou réhabilités, le technicien peut procéder à l'installation de ces deux mêmes équipements dans le coffret prévu à cet effet.



Afin d'anticiper au mieux le raccordement de son logement à la fibre optique, chaque futur abonné peut **vérifier ses installations** : acheminement en sous terrain, aérien, façade, présence de réseaux secs et humides, végétation... et **informer son Fournisseur d'Accès Internet**.

En cas d'échec de raccordement, le Fournisseur d'Accès Internet reste le contact privilégié de son client et assure l'interface avec le technicien fibre pour en connaître les raisons et y apporter une solution.

Informations à retenir

Le raccordement d'un logement à la fibre optique nécessite la présence de l'utilisateur durant une demi-journée.

A compter de la date de souscription d'un abonnement auprès d'un Fournisseur d'Accès Internet, il faut compter **6 semaines de délai maximum pour le raccordement d'un domicile**, sous réserve de la disponibilité des fourreaux en domaine public ou autorisation sur support aérien. Pour les habitations dont le raccordement doit être effectué en limite de copropriété, un accord préalable doit être trouvé et il sera nécessaire de détenir toutes les autorisations pour l'installation de la fibre optique jusqu'au logement.

RACCORDEMENT D'IMMEUBLES COLLECTIFS



PBO : Point de Branchement Optique

ONT : Optical Network Terminal

DTIO (PTO) : Dispositif de Terminaison Intérieure Optique

Pour raccorder les immeubles, la **fibre optique** est acheminée depuis la voie publique jusqu'à l'intérieur de l'immeuble, de préférence dans les parties communes pour en faciliter l'accès. Elle emprunte ensuite autant que possible les **colonnes montantes et gaines techniques**.

Des **Points de Branchement Optique (PBO)** sont ensuite installés sur les paliers, en fonction de la configuration de l'immeuble. La fibre optique vient **raccorder ces PBO au DTIO et à l'ONT placé à l'intérieur des logements**.

Lors de la souscription d'un **abonnement chez le Fournisseur d'Accès Internet de votre choix**, celui-ci est en droit de faire payer des frais d'accès au service.

Retrouvez toutes les informations et réponses à vos questions sur notre FAQ : www.pixl-fibre.fr/foire-aux-questions/



FOIRE AUX QUESTIONS

➤ **Le raccordement à la fibre optique est-il payant ?**

Vous n'aurez à payer que les éventuels frais d'accès au réseau et de mise en service fixés par les opérateurs et bien sûr l'abonnement mensuel. Chaque Fournisseur d'Accès Internet établit librement ses offres, vous pourrez ainsi choisir votre abonnement Très Haut Débit parmi un large panel et étudier le meilleur rapport qualité-prix en fonction de vos besoins. Les offres fibre optique ont des tarifs comparables à ceux d'un abonnement ADSL pour des débits bien supérieurs.

➤ **Si je m'abonne à la fibre optique, est-ce que je peux garder mon numéro de téléphone fixe ?**

Oui, c'est le principe de la portabilité. Lors de la souscription de votre abonnement fibre, votre nouvel opérateur vous demandera votre RIO (Relevé d'Identité Opérateur). Pour l'obtenir, il suffit d'appeler le 3179 depuis la ligne fixe concernée. Nous vous recommandons de ne pas résilier vous-même votre ligne ADSL. Votre nouvel opérateur fibre organisera la portabilité et la résiliation de votre précédent contrat.

➤ **Mon logement est désormais éligible à la fibre optique. Quelles vérifications dois-je effectuer avant de prendre rendez-vous pour mon raccordement ?**

Après avoir vérifié que le logement est éligible à la fibre, plusieurs options sont possibles. Tout d'abord, votre logement doit avoir un numéro et nom de voie*.

Si vous êtes locataire ou copropriétaire, il faut vérifier que votre gestionnaire a bien signé la convention immeuble. Lors de l'installation, le technicien utilisera les gaines, fourreaux et colonnes montantes existantes. Pour que le logement soit raccordé, vous devez effectuer une demande auprès de votre bailleur afin d'obtenir son accord pour le raccordement fibre. Il s'agit d'ailleurs d'un droit qu'il ne peut refuser.

** Pour les logements neufs, non référencés ou certaines adresses en lieu-dit ou au numéro '0', nous recommandons à la commune de prendre contact avec PIXL.*

➤ **Quelle est la différence entre un réseau privé et un réseau public ?**

Pour le particulier ou l'entreprise qui souhaite être raccordée, il n'y a aucune différence, puisqu'ils devront passer directement par les fournisseurs d'accès (SFR, Bouygues, Orange, Free ou bien d'autres). Ces opérateurs louent la fibre auprès du SYDEC ou de PIXL. Les deux réseaux sont commercialisés aux fournisseurs d'accès sur la base de conditions tarifaires équivalentes (tarifs encadrés par l'ARCEP). A noter que le prix de la location sera le même.

➤ J'occupe un immeuble, quels sont les démarches à effectuer pour que mon logement soit raccordé à la fibre optique ?

Si vous êtes copropriétaire, la demande d'installation de la fibre optique doit obligatoirement être votée par l'Assemblée Générale des propriétaires de l'immeuble.

Si vous êtes locataire, contactez votre bailleur qui sollicitera à son tour le syndic afin qu'il procède à la demande de raccordement à la fibre optique.

➤ Bâtiment isolé : puis-je avoir la fibre optique ?

Le schéma de déploiement a été élaboré en tenant compte de nombreux logements isolés. Pour bénéficier de la fibre, le câble doit pouvoir emprunter les cheminements existants ou le réseau télécom historique (aérien, souterrain ou installation de nouveaux poteaux). Pour les situations spécifiques, nous vous recommandons de prendre contact avec les équipes de PIXL afin d'étudier ensemble votre besoin et la faisabilité du raccordement.

➤ J'ai une adresse e-mail liée à mon opérateur. Puis-je la conserver en allant chez un autre opérateur ?

Les fournisseurs d'accès à internet qui attribuent à leurs clients une adresse mail dans le cadre de leur offre sont tenus de proposer à ces derniers, lorsqu'ils changent de fournisseur, une offre leur permettant de continuer à avoir accès gratuitement à leurs messages.

Votre opérateur a alors obligation de vous laisser un accès à votre messagerie principale durant un délai minimum de 6 mois. Au-delà, rien ne l'empêche de ne pas conserver votre adresse mail et votre messagerie, ou bien de vous facturer le service. Il est conseillé d'utiliser des messageries dites « neutres » afin d'être indépendant vis à vis de votre opérateur.

Le raccordement des entreprises



Des offres adaptées sont proposées aux professionnels par des opérateurs dédiés. La liste complète des Fournisseurs d'Accès Internet est disponible sur notre site : www.pixl-fibre.fr. Pour tester votre éligibilité et obtenir plus de renseignements sur le raccordement de votre entreprise, contactez-nous afin que nous puissions procéder à une étude approfondie de votre projet.



➤ Informer les administrés

Élus, **vous jouez un rôle essentiel dans l'information des habitants.**

Tout au long du déploiement, les équipes de PIXL et celles du SYDEC sont présentes pour vous accompagner et vous apporter les éléments nécessaires pour informer vos concitoyens.

Des supports de communication seront à votre disposition : flyers de présentation du projet, articles pour magazines municipaux et intercommunaux, flyers pédagogiques sur la fibre, foire aux questions...

Une fois les travaux de déploiement achevés au sein de votre commune, PIXL prendra contact avec vous pour réaliser des **actions de communication** et organiser une **réunion publique**.

Si vous souhaitez communiquer sur la fibre optique, votre interlocutrice est :



Elodie Nauleau
Directrice du réseau PIXL
contact@pixl-fibre.fr

Rendez-vous sur le site internet www.pixl-fibre.fr pour connaître toute l'actualité du réseau fibre optique des Landes.



Le déploiement de la fibre optique, initié par le SYDEC a été confié à Altitude Infra (sous la société PIXL) qui aura pour missions de construire, d'exploiter et de commercialiser le réseau fibre optique pour environ 105 000 foyers et entreprises des Landes.